

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-142/PR/MCT portant approbation du Budget Prévisionnel de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale de l'année 2023.

n° 2022-142/PR/MCT

Ministère
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TOURISME

Date de publication
15 décembre 2022

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2022

Date du numéro
15 décembre 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°150/AN/02/4ème L du 31 janvier 2002 portant adhésion de la République de Djibouti à la Convention de Paris pour la Protection de la Propriété Industrielle, à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et à la Convention de Stockholm créant l'OMPI

VULa Loi n°49/AN/08/6ème L du 19 avril 2009 portant création de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale

VULa Loi n°50/AN/09/6ème L du 19 juillet 2009 portant Protection de la Propriété Industrielle

VULa Loi n°159/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 fixant les redevances de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale

VULa Loi n°55/AN/14/7ème L du 25 juin 2014 portant organisation du Ministère délégué auprès du Ministère de l'Economie et des Finances chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation

VULa Loi n°002/AN/18/8ème L modifiant et complétant la loi n°179/AN/17/7ème L portant redevances de l'ODPIC

VULe Décret n°2009-0271/PR/MCI portant organisation de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)

VULe Décret n°2011-079/PR/MDCC portant application de la Loi n°50/AN/09/6ème L sur la protection de la propriété industrielle

VULe Décret n°2011-143 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 fixant la nomination des Membres du Gouvernement

VUL'Arrêté n°2012-169/PR/MDCdu 01 mars 2012 fixant le Contenu des Registres de Propriété Industrielle

VULa Séance du CA de l'ODPIC du 28 novembre 2021

VULa Délibération n°17/22/ODPIC/CA portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2023 de l'ODPIC
SUR Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le budget prévisionnel de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC) pour l'exercice 2023 s'établit comme suit (en DJF)

– En produits :.....312 783 099 FDJ – En charges
:.....312 783 099 FDJ

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH